

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU C.DANIAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND- M. COTTEREAU – P.Y.DREILLARD - H. BEAUDOUIN - F.GLUMINEAU - Ph.TESSIER - F.LAMY - A.S.DE JESUS - L.GENTREAU - C.BIRON

Absents excusés : S.GRAY- ayant donné procuration à F.LAMY - L.PACREAU - H. MOLINARI

Secrétaire : M. COTTEREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 29 mai 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) CONTRAT DE MAINTENANCE ALARMES MAIRIE ET ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique qu'il convient de conclure un contrat de maintenance pour les alarmes de la mairie et des ateliers municipaux afin de procéder à la vérification et aux éventuelles interventions sur les dispositifs. Les contrats sont d'une durée d'un an avec reconduction tacite pour un coût de 180€ HT (mairie) et 250€ HT (ateliers municipaux) à l'année par contrat.

Accord du CM.

2) DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION DE BATIMENTS COMMUNAUX : SALLE LE COTEAU ET ANCIENNE ECOLE DE GARÇONS – RUE DU PETIT PARIS

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation pour le désamiantage et la déconstruction des Bâtiments Communaux que sont la Salle Le Coteau et l'ancienne école de garçons Rue du Petit Paris. Si de nombreuses entreprises ont consulté le dossier, seule l'entreprise ATPR de Longeville a déposé une offre. Monsieur le Maire indique que l'offre de base s'établit à 44028€ HT et propose au conseil municipal de rester sur l'offre de base à 44028€ HT (soit 52 833.60€ TTC)

Accord du CM.

3) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence économique et donc des zones d'activités intercommunales a été acté envers la communauté de communes Vendée Grand Littoral. Suite à ce transfert se pose la question du transfert du pouvoir de police du Maire pour les voiries de ces zones, pouvoir qui peut être conservé par le Maire pour la circulation et le stationnement, solution d'ailleurs préconisée par la communauté de communes. Monsieur le Maire propose donc, en accord avec l'intercommunalité de confirmer l'opposition au transfert de pouvoir de police en matière de circulation et de stationnement sur les voiries

d'intérêt communautaire.
Accord du CM.

4) RENOUELEMENT DE CONTRAT SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 29 mars de recruter un agent de service technique, contractuel sur 4 mois à compter du 3 avril 2018 suite à la démission d'un des agents et à la maladie professionnelle d'un autre. Compte tenu de la situation, il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 4 mois à compter du 3 août 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Accord du CM

5) MISE EN PLACE DE TARIFS DIFFERENCIES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRES 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle la réunion de mai au cours de laquelle ont été fixés de nouveaux tarifs. Il indique que le 14 juin s'est déroulée une réunion avec la CAF au cours de laquelle il a été précisé que la commune doit fixer au moins deux tarifs tenant compte du quotient familial des familles, il convient donc de revoir les tarifs adoptés lors du dernier conseil.

Le tarif initial est de 0.45€ par quart d'heure d'accueil périscolaire. Afin de se conformer aux préconisations de la CAF, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 0.45 € le quart d'heure pour les parents qui ont un QF à partir de 501 et 0.40€ pour les parents qui ont un QF jusque 500, le prix du goûter serait maintenu à 0,30 €.

Accord du CM

6) MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2018 et au retour à la semaine de 4 jours scolaires, il a déjà été décidé lors du conseil municipal du 24 avril, la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi. Se pose désormais les questions du lieu d'accueil et du temps de repas. Après réflexion, l'accueil au centre des Tilleuls paraît plus judicieux (espace prévu pour les enfants avec jeux à disposition). Pour ce qui est du repas, la CAF impose un tarif de journée avec repas qui apparaît onéreux pour les familles qui peuvent avoir plusieurs enfants qui fréquenteraient l'accueil.

Monsieur le Maire propose donc d'accueillir les enfants de l'accueil de loisirs le mercredi au centre des Tilleuls avec fourniture de panier-repas par les parents, comme c'est actuellement le cas pour les enfants qui fréquentent l'accueil du mercredi après-midi en maintenant les tarifs de demi-journée au QF : 0-500 à 3.42€, 501-700 à 4.50€, 701-899 à 5.58€ et 900 et plus à 6.88€.

Accord du CM

M. FERRAND précise que la journée du mercredi se déroulera comme suit : 7h30-9h00 péricentre, 9h00-12h00 accueil de loisirs, 12h00-13h30 repas, 13h30-16h30 accueil de loisirs et 16h30-18h30 péricentre.

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Huit déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison au 27 rue des genêts appartenant aux Consorts HIVART
- Vente d'une maison au 18 rue Beauséjour appartenant à Monsieur Florian CLAIR
- Vente d'une maison et terrain 24 rue de la Nanté appartenant à Mme Rita PAVANETTO
- Vente de terrains à La Baffardière appartenant à Madame Maryvonne GALERNEAU
- Vente d'une maison 12 Rue de la Narbonnière appartenant à Monsieur et Madame COL
- Vente d'une maison 21 Rue du Clos Saint Père appartenant à Monsieur Laurent MARIONNEAU
- Vente d'une maison 20 Rue des Genêts appartenant à madame Suzanne CARSUZAN
- Vente d'une maison 358 Rue des Sableaux appartenant à Monsieur Xavier LEBRUN

La commune renonce à son droit de préemption pour ces huit déclarations

8) DIVERS

Monsieur le Maire / C. DANIAU:

Suite à la demande récente du directeur de l'école Saint Pierre concernant le passeport du civisme qui promeut le civisme par la mise en place d'actions concrètes avec des adultes référents pour chaque opération menée (devoir de mémoire, devoir envers les personnes âgées, environnement...), il est proposé de mettre en œuvre cette démarche, en lien avec le CME de la prochaine rentrée. La commune de Talmont Saint Hilaire ou du Bernard ont adhéré à l'association, un site internet présente les passeports déjà réalisés. Le coût d'adhésion pour la commune serait d'environ 300€.

Accord du CM

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 24 juillet 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU